



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de GIRAUD (Yves), VAGANAY (Hugues),  
« [Privilege du Roy] », *Le Premier Livre d'Amadis de  
Gaule*, I, *Chapitres I - XXI*, p. VII-VIII

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10432-2.p.0041](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10432-2.p.0041)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 1986. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

LE PREMIER LI-  
VRE DE AMADIS DE GAULE, QUI  
TRAICTE DE MANTES ADVENTU-  
RES D'ARMES ET D'AMOURS, QU'EURENT PLUSIEURS CHEVA-  
LIERS & DAMES, TANT DU ROYAULME DE LA GRAND  
BRETAGNE, QUE D'AULTRES PAYS. TRADUICT  
NOUVELLEMENT D'ESPAGNOL EN FRAN-  
ÇOYS PAR LE SEIGNEUR DES  
ESSARS, NICOLAS DE  
HERBERAY.  
Acuerdo Oluido.

AVEC PRIVILEGE DU ROY

1540.

On les vend au Palays en la gallerie par où on va à la Chance-  
lerie, en la boutique de Jehan Longis.

Il est defendu par lettres patentes du Roy nostre Sire, à tous Imprimeurs Libraires & marchans d'imprimer en ce royaume, ou exposer en vente les quatre premiers livres d'Amadis de Gaule dedans six ans, à compter du jour qu'ilz seront achevez d'imprimer, sur les peines contenues audict privilege, sur ce depesché, signé. Par le Roy. De la Chesnaye : Si n'est par le congé & permission du seigneur des Essars. N. de Herberay qui les a traduitz, & eu la charge de les faire imprimer par ledict Seigneur.